



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Direction de la réglementation et des
libertés publiques

Rouen, le 20 décembre 2013

Bureau de la réglementation générale et
de l'état civil

Section Etat civil

Affaire suivie par Françoise FERÉY
Tél. 02 32 76 53 83
Mél. francoise.ferey@seine-maritime.gouv.fr

UACNI Passeports\Circulaire Prolongation validité
CNI.odt

Le préfet de la région Haute-Normandie
préfet de la Seine-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département de la Seine-Maritime

en communication aux sous-préfets
du Havre et de Dieppe

Objet : Informations relatives à la prolongation de la durée de validité de la carte nationale d'identité.

PJ : Eléments d'information des usagers.

Lors du 3^{ème} comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013, le Gouvernement a annoncé l'extension de la durée de validité de la carte nationale d'identité (CNI) de 10 ans à 15 ans.

Le décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013 relatif à la durée de validité et aux conditions de délivrance et de renouvellement de la carte nationale d'identité (CNI) sera applicable au **1^{er} janvier 2014**.

Les cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures à partir du 2 janvier 2004 auront une durée de validité portée de dix à quinze ans.

Pour ces cartes, cette prolongation est automatique et ne nécessite aucune démarche.

Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de 10 ans.

Je vous demande d'informer vos administrés de cette disposition.

Les pays situés hors de l'espace Schengen et de l'Union européenne (Turquie, Tunisie, Maroc, Egypte notamment) qui acceptent la carte nationale d'identité comme document de circulation ont été informés de la prorogation de cette durée de validité.

.../...

Les personnes qui se rendent dans ces pays n'ont donc pas à renouveler leur titre.

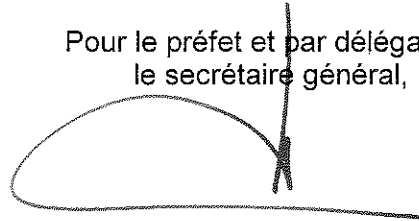
Elles sont par ailleurs invitées à consulter pour de plus amples informations le site de conseils aux voyageurs du ministère des affaires étrangères et ont en outre la possibilité de télécharger sur les sites ministériels « diplomatie.gouv.fr » et « interieur.gouv.fr » un document, dont la maquette est en pièce jointe, attestant de la prolongation de la validité de leur carte nationale d'identité.

Les intéressés ont toujours la possibilité de se munir de leur passeport.

Cette mesure de simplification permettra d'améliorer les délais de délivrance des titres grâce à une réduction du nombre des cartes nationales d'identité délivrées.

Je vous remercie de votre implication dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a vertical stroke ending in a small hook.

Eric MAIRE